

# Est-ce que Tafisa Canada respecte la norme FSC Bois Contrôlé?

Le 5 mai 2022

Nous procéderons prochainement à l'audit de Tafisa Canada situé à Lac-Mégantic, Québec, Canada afin de vérifier la conformité de leurs activités avec la norme FSC [Bois Contrôlé](#) (FSC-STD-40-005 V3-1). Nous vous adressons la présente pour vous demander si vous connaissez une raison pour laquelle leurs activités ne respecteraient pas cette norme.

Le bois contrôlé est du bois qui respecte les exigences minimales et que l'on peut donc mélanger au bois FSC et utiliser dans les produits portant l'étiquette FSC Mixte. En particulier, le bois ne doit pas provenir de:

- Forêts récoltées illégalement ;
- Forêts récoltées en violation de droits traditionnels ou civils ;
- Forêts dans lesquelles de hautes valeurs de conservation sont menacées ;
- Forêts qui sont converties en plantations ou en territoire à vocation non forestière ; ou
- Forêts où sont plantés des arbres génétiquement modifiés.

L'évaluation se tiendra le 21/22 juin 2022. Nous vous invitons à fournir des commentaires. Voici vos options pour nous les communiquer:

- Quand ? Avant ou pendant l'évaluation.
- Comment ?
  - En rencontrant un membre du personnel Preferred by Nature en personne.
  - En appelant Noémie Simard-Rousseau chez Preferred by Nature. Le numéro de téléphone est le (418) 805-4948
  - En écrivant à Noémie Simard-Rousseau à l'adresse suivante :  
P.O. Box 1771  
Chelsea, QC J9B 1A1  
Canada
  - En envoyant un courriel à Noémie Simard-Rousseau à l'adresse suivante [nsimardrousseau@preferredbynature.org](mailto:nsimardrousseau@preferredbynature.org)
  - En organisant une rencontre avec Noémie Simard-Rousseau
- Si vous souhaitez que vos commentaires restent confidentiels, veuillez nous en aviser au moment de nous faire parvenir vos commentaires.

Si vous fournissez des commentaires, nous communiquerons avec vous dans les 30 jours suivant l'audit.

Tafisa Canada a rédigé un sommaire public qui énumère :

- Les risques qu'ils ont identifiés qu'ils peuvent s'approvisionner de bois inacceptable.
- Les mesures prises pour atténuer ces risques.

Nous avons joint ce sommaire public à cette lettre.

Les parties prenantes souhaitant contester tout aspect du processus de certification forestière ou décisions prises par Preferred by Nature concernant le respect de cette entreprise avec la norme Bois Contrôlé, peuvent le faire par une demande de plainte formelle à [www.preferredbynature.org](http://www.preferredbynature.org).

Nous vous remercions pour toute aide que vous êtes en mesure de fournir.

N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des recommandations pour contacter d'autres parties prenantes qui peuvent avoir un intérêt à fournir des commentaires sur cette organisation et cet audit.

Cordialement,

Noémie Simard-Rousseau